# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015 2.3

### FINANCES

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

## A L'ASSOCIATION "PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU"

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

**"**A plusieurs reprises ces dernières années, des adhérents du club de la Pétanque du Vieux Beaulieu ont accédé à la compétition au niveau du championnat de France, entraînant de nombreux déplacements, pour lesquels l’association participe aux frais.

Ainsi, en 2014, la participation aux championnats de ligues qualificatifs, puis aux championnat de France des clubs de 2ème division, à la Coupe de France des clubs et aux finales du championnat de France doublettes féminines, a entraîné une dépense de plus de 4 400 €.

Considérant qu’à chaque compétition, le club porte les couleurs de la commune et contribue à faire connaître son image, l’association a sollicité la ville pour une aide exceptionnelle afin de faire face à cette dépense.

Afin notamment d'encourager le club à maintenir son bon niveau de participation dans les compétitions nationales, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 700,00 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l’attribution d’une subvention exceptionnelle de **700,00 €** à la Pétanque du Vieux Beaulieu ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2015 – compte 6574.